

*Province de Liège***BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire**

---

	<i>Pages</i>
<b><u>N° 82 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 10 janvier 2013</i>	168
<b><u>N° 83 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 17 janvier 2013</i>	169
<b><u>N° 84 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 31 janvier 2013</i>	171
<b><u>N° 85 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 7 février 2013</i>	172
<b><u>N° 86 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 21 février 2013</i>	173
<b><u>N° 87 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 28 février 2013</i>	176
<b><u>N° 88 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 07 mars 2013</i>	177
<b><u>N° 89 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 14 mars 2013</i>	179
<b><u>N° 90 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 21 mars 2013</i>	180

<b><u>N° 91 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 28 mars 2013</i>	181
<b><u>N° 92 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 18 avril 2013</i>	185
<b><u>N° 93 FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 25 avril 2013</i>	189
<b><u>N° 94 FINANCES COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 7 mars 2013</i>	190
<b><u>N° 95 FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 14 mars 2013</i>	191
<b><u>N° 96 FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 21 mars 2013</i>	192
<b><u>N° 97 FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 28 mars 2013</i>	194
<b><u>N° 98 SERVICE PUBLIC FEDERAL</u></b> <i>Circulaire GPI 39nonies de Madame la Ministre de l'Intérieur du 23 mai 2013 relative à l'appui en membres du personnel de la police fédérale à un corps de la police locale. Principes et facturation</i>	196
<b><u>N° 99 SERVICES PROVINCIAUX – SANTE – MEDECINE</u></b> <i>Règlement-tarif unique pour les sections Environnement et Toxicologie du Laboratoire Santé et Qualité de vie de l'Institut Ernest Malvoz Résolution du Conseil provincial du 12 juin 2013</i>	197
<b><u>N° 100 MONUMENTS ET SITES</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 6 juin 2013 (VERVIERS)</i>	212
<b><u>N° 101 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 6 juin 2013 (PLOMBIERES)</i>	213
<b><u>N° 102 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 6 juin 2013 (AMAY)</i>	213
<b><u>N° 103 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 23 mai 2013 (ESNEUX)</i>	213

**N° 82 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 10 janvier 2013 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 10 janvier 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**CHAUDFONTAINE**

*Approuve les délibérations du 7 novembre 2012, parvenues le 14 décembre 2012, par lesquelles le Conseil communal de CHAUDFONTAINE établit, pour l'exercice 2013, les règlements taxes et redevances suivants :*

**TAXES :**

- *règlement taxe sur les constructions et reconstructions*
- *règlement taxe sur les biens non bâtis urbanisables ;*

**REDEVANCE :**

- *règlement redevance applicable aux prestations rendues par les services communaux ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans leurs compétences ;*

**STOUMONT**

*Approuve la délibération du 13 décembre 2012, parvenue le 21 décembre 2012, par laquelle le Conseil communal de STOUMONT établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et déchets y assimilés dans le cadre du service ordinaire de collecte.*

**N° 83 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 17 janvier 2013 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 17 janvier 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**AMAY**

*Approuve les délibérations du 20 décembre 2012, parvenues le 21 décembre 2012, par lesquelles le Conseil communal d'AMAY établit, pour l'exercice 2013, les règlements taxes et redevances suivants :*

**TAXES :**

- *la délivrance des documents administratifs,*
- *les inhumations, les dispersions des cendres et mises en columbarium,*
- *les piscines privées ;*

**REDEVANCE :**

- *l'organisation d'activités ambulantes et foraines sur le domaine public*

**ANTHISNES**

*Approuve la délibération du 20 décembre 2012, parvenue le 9 janvier 2013, par laquelle le Conseil communal d'ANTHISNES établit, pour les exercices 2013 à 2016, un règlement redevance sur l'enlèvement des déchets encombrants.*

**BURDINNE**

*Approuve la délibération du 13 décembre 2012, parvenue le 24 décembre 2012, par laquelle le Conseil communal de BURDINNE établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés **à l'exception**, à l'article 2, 1°, des termes : « de plus de 5000 m<sup>2</sup> » **qui ne sont pas approuvés.***

**ENGIS**

*Approuve la délibération du 18 décembre 2012, parvenue le 31 décembre 2012, par laquelle le Conseil communal de ENGIS établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2018, un règlement taxe sur les établissements dangereux, insalubre et incommodes ainsi que sur les établissements classés.*

**HANNUT**

*Approuve les délibérations du 20 décembre 2012, parvenues le 21 décembre 2012, par lesquelles le Conseil communal de HANNUT établit, pour les exercices 2013 à 2018, les règlements redevance sur les frais d'instruction des demandes urbanistiques et sur l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et de loges mobiles.*

**HERON**

*Approuve* la délibération du 18 décembre 2012, parvenue le 31 décembre 2012, par laquelle le Conseil communal de **HERON** établit, dès son entrée en vigueur et pour une période expirant le 31 décembre 2015, un règlement redevance relatif à l'indication de l'implantation des constructions nouvelles.

**HERVE**

*Approuve* les délibérations du 18 décembre 2012, parvenues le 21 décembre 2012, par lesquelles le Conseil communal de **HERVE** établit, pour l'exercice 2013 :

**TAXE**

- le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés
- le règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium
- le règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés

**REDEVANCE**

- le règlement redevance sur la collecte et le traitement des encombrants
- le règlement redevance sur les friteries installées sur le domaine public

**LINCENT**

*Approuve* délibération du 18 décembre 2012, parvenue le 24 décembre 2012, par laquelle le Conseil communal de **LINCENT** supprime, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pour une période indéterminée, le règlement taxe sur l'entretien des égouts.

**STOUMONT**

*Approuve* les délibérations du 13 décembre 2012, parvenues le 21 décembre 2012, par lesquelles le Conseil communal de **STOUMONT** établit, pour les exercices 2013 à 2019 :

- le règlement taxe sur les terrains de camping,
- un règlement taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés ou abandonnés ;
- un règlement taxe de séjour ;
- un règlement taxe sur les logements non affectés à la première résidence ;

**STOUMONT**

*Approuve* la délibération du 13 décembre 2012, parvenue le 21 décembre 2012, par laquelle le Conseil communal de **STOUMONT** établit, pour les exercices 2013 à 2019, un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés **à l'exception**, à l'article 2, 1<sup>o</sup>, des termes : « de plus de 5000 m<sup>2</sup> » **qui ne sont pas approuvés**.

**WAIMES**

*Approuve* la délibération du 19 décembre 2012, parvenue le 7 janvier 2013, par laquelle le Conseil communal de **WAIMES** établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe de raccordement à la distribution d'eau.

**N° 84 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 31 janvier 2013 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 31 janvier 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**BASSENGE**

*Approuve les délibérations du 20 décembre 2012, parvenues le 9 janvier 2013, par lesquelles le Conseil communal de **BASSENGE** établit, pour les exercices 2013 à 2019, un règlement taxe sur les inhumations, la dispersion des cendres et mise en columbarium ainsi qu'un règlement taxe sur les immeubles inoccupés.*

**BRAIVES**

*Approuve la délibération du 20 décembre 2012, parvenue le 11 janvier 2013, par laquelle le Conseil communal de **BRAIVES** établit un règlement redevance relatif aux modalités de raccordement à l'égout.*

**CRISNEE**

*Approuve les délibérations du 20 décembre 2012, parvenues le 4 janvier 2013, par lesquelles le Conseil communal de **CRISNEE** établit, pour les exercices 2013 à 2018,*

*des règlements-taxe sur*

- *la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement,*
- *le raccordement d'immeubles au réseau d'égouts,*
- *les établissements occupant du personnel,*
- *les clubs privés,*
- *la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés,*
- *les secondes résidences,*

*des règlements-redevance sur :*

- *les demandes de permis d'urbanisation,*
- *les indications d'implantation des constructions,*
- *l'enlèvement des encombrants,*
- *les exhumations,*
- *le broyage des déchets verts par les services communaux ;*

**N° 85 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 7 février 2013 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 7 février 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**JUPRELLE**

*Approuve les délibérations du 20 décembre 2012, parvenues le 11 janvier 2013, par lesquelles le Conseil communal de **JUPRELLE** établit pour l'exercice 2013 :*

- *un règlement **taxe** sur les piscines privées*
- *un règlement **redevance** pour la délivrance des permis d'urbanisme, des permis d'urbanisation, des modifications de permis de lotir, des permis d'environnement et des indications d'implantations*
- *un règlement **redevance** pour l'intervention des services communaux pour le broyage des branches d'élagage*

**SPRIMONT**

*Approuve la délibération du 14 janvier 2013, parvenue le 18 janvier 2013, par laquelle le Conseil communal de **SPRIMONT** établit pour l'exercice 2013 un règlement taxe sur la force motrice.*

**N° 86 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 21 février 2013 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 21 février 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**ANTHISNES**

*Approuve la délibération du 28 janvier 2013, parvenue le 31 janvier 2013, par laquelle le Conseil communal d'ANTHISNES établit, pour les exercices 2013 à 2019, un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés.*

**CHAUDFONTAINE**

*Approuve la délibération du 30 janvier 2013, parvenue le 7 février 2013, par laquelle le Conseil communal de CHAUDFONTAINE établit, pour l'exercice 2013, un règlement redevance pour les concessions de sépultures.*

*Approuve les délibérations du 30 janvier 2013, parvenues le 6 février 2013, par lesquelles le Conseil communal de CHAUDFONTAINE établit, pour les exercices 2013 à 2016 :*

- le règlement taxe sur la force motrice,
- le règlement taxe sur les débits de boissons,
- le règlement taxe sur les agences bancaires,
- le règlement taxe sur les phone-shops,
- le règlement taxe sur les chiens,

*à dater de sa publication et jusqu'au 31 décembre 2016 :*

- le règlement taxe sur les dancings,
- le règlement taxe sur les agences de paris de courses de chevaux courues à l'étranger,
- le règlement taxe sur le séjour,
- le règlement taxe sur le personnel de bar ;

**CLAVIER**

*Approuve la délibération du 31 janvier 2013, parvenue le 7 février 2013, par laquelle le Conseil communal de CLAVIER établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur les secondes résidences.*

**CRISNEE**

*Approuve les délibérations du 6 février 2013, parvenues le 7 dito, par lesquelles le Conseil communal de CRISNEE établit :*

*pour l'exercice 2013, des règlements taxes sur :*

- l'enlèvement des déchets ménagers par conteneur à puce,
- le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

*pour les exercices 2013 à 2018, des règlements taxes sur :*



- la délivrance de documents administratifs,
- les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium,
- les moteurs,
- les immeubles bâtis inoccupés ;

*pour les exercices 2013 à 2018, des règlements redevances sur :*

- la mise à disposition du personnel communal ouvrier au profit d'une activité organisée par une ASBL,
- les commerces ambulants sur le domaine public.

### **FLEMALLE**

*Approuve* la délibération du 24 janvier 2013, parvenue le 30 janvier 2013, par laquelle le Conseil communal de **FLEMALLE** établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période expirant le 31 décembre 2013, un règlement taxe sur les inhumations, dispersion ou la conservation des cendres après crémation.

### **FLERON**

*Approuve* la délibération du 29 janvier 2013, parvenue le 5 février 2013, par laquelle le Conseil communal de **FLERON** établit, pour une période indéterminée, un règlement redevance sur les centres de vacances encadrées.

### **FLERON**

*Prend acte* de l'arrêté ministériel du 28 janvier 2013, par lequel le règlement-taxe sur les documents administratifs est approuvé, suite au recours du Collège communal de Fléron contre la décision du 6 décembre 2012 du Collège de ne pas approuver la délibération du Conseil communal du 30 octobre 2012 établissant, pour l'exercice 2013, une taxe sur la délivrance de documents administratif.

*Approuve* la délibération du 29 janvier 2013, parvenue le 1<sup>er</sup> février 2013, par laquelle le Conseil communal de **FLERON** établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.

### **JUPRELLE**

*Approuve* la délibération du 29 janvier 2013, parvenue le 7 février 2013, par laquelle le Conseil communal de **JUPRELLE** établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur les logements abandonnés.

### **MARCHIN**

*Approuve* les délibérations du 24 janvier 2013, parvenues le 1<sup>er</sup> février 2013, par lesquelles le Conseil communal de **MARCHIN** établit, pour l'exercice 2013 :

- le règlement taxe sur les secondes résidences,
- le règlement redevance sur les marchés hebdomadaires et occasionnels,
- le règlement redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et loges mobiles.

**WANZE**

*Prend acte de l'arrêté ministériel du 23 janvier 2013, pris sur le recours du Collège communal de Wanze contre la décision du 13 décembre 2012 de votre Collège de ne pas approuver la délibération du Conseil communal du 12 novembre 2012 établissant, pour les exercices 2013 à 2019, une taxe sur la force motrice, par lequel le règlement-taxe sur la force motrice est approuvé.*

**WANZE**

*Approuve les délibérations du 28 janvier 2013, parvenues le 4 février 2013, par lesquelles le Conseil communal de WANZE établit, dès l'entrée en vigueur du règlement et jusqu'au 31 décembre 2019 :*

- *un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs*
- *un règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium*

**N° 87 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêté du Collège provincial du 28 février 2013 relatif aux impositions communales*

*En séance du 28 février 2013, le Collège provincial a approuvé la délibération communale ci-après :*

**VISE**

*Approuve la délibération du 28 janvier 2013, parvenue le 4 février 2013 et celle la modifiant adoptée le 25 février 2013, par lesquelles le Conseil communal de VISE établit, pour les exercices 2013 à 2019 inclus, un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupé*

**N° 88 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 07 mars 2013 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 07 mars 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**ENGIS**

*Approuve les délibérations du 29 janvier 2013, parvenues le 8 février 2013, par lesquelles le Conseil communal d'ENGIS établit, dès leur entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2018 :*

- le règlement taxe sur les terrains non bâtis,
- le règlement taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM et autres,
- le règlement taxe sur les secondes résidences
- le règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés
- le règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.

**HERON**

*Approuve les délibérations du 31 janvier 2013, parvenues le 7 février 2013, par lesquelles le Conseil communal de HERON établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2018, un règlement taxe sur les secondes résidences et pour les exercices 2013 à 2018, un règlement taxe sur les inhumations, la dispersion des cendres et la mise en columbarium.*

**LIEGE**

*Approuve la délibération du 28 janvier 2013, parvenue le 6 février 2013, par laquelle le Conseil communal de LIEGE établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur le dépannage de véhicules.*

**STAVELOT**

*Approuve les délibérations du 7 février 2013, parvenues le 13 février 2013, par lesquelles le Conseil communal de STAVELOT établit, pour les exercices 2013 à 2019 :*

- le règlement taxe sur les agences bancaires
- le règlement taxe sur les piscines privées

**THIMISTER**

*Approuve les délibérations du 30 janvier 2013, parvenues le 13 février 2013, par lesquelles le Conseil communal de THIMISTER-CLERMONT établit, pour l'exercice 2013 :*

- le règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs
- le règlement taxe sur les inhumations et la dispersion des cendres
- le règlement taxe sur les secondes résidences

**VERLAINE**

*Approuve* la délibération du 4 février 2013, parvenue le 6 février 2013, par laquelle le Conseil communal de **VERLAINE** établit, pour l'exercice 2013 :

- le règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés

**VERVIERS**

*Approuve* les délibérations du 28 janvier 2013, parvenues le 8 février 2013, par lesquelles le Conseil communal de **VERVIERS** établit, dès le premier jour de leur publication et jusqu'au 31 décembre 2018 ;

**TAXE**

- le règlement taxe sur les clubs privés,
- le règlement taxe sur l'exploitation de services de taxis,
- le règlement taxe sur les secondes résidences,
- le règlement taxe sur les immeubles inoccupés,

**REDEVANCE**

- le règlement redevance pour le droit de place pour échoppes et loges foraines établies sur la voie publique ;

**VILLERS-LE-BOUILLET**

*Approuve* la délibération du 29 janvier 2013, parvenue le 5 février 2013 et celle la modifiant adoptée le 26 février 2013, par lesquelles le Conseil communal de **VILLERS-LE-BOUILLET** établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur l'inhumation, la mise en columbarium et dispersion des cendres après crémation dans les cimetières de la commune.

**WAIMES**

*Approuve* la délibération du 30 janvier 2013, parvenue le 7 février 2013, par laquelle le Conseil communal de **WAIMES** établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.

**WAREMME**

*Approuve* la délibération du 28 janvier 2013, parvenue le 7 février 2013, par laquelle le Conseil communal de **WAREMME** établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur les immeubles inoccupés.

**N° 89 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 14 mars 2013 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 14 mars 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**OUPEYE**

*Approuve* la délibération du 24 janvier 2013, parvenue le 21 février 2013, par laquelle le Conseil communal d'**OUPEYE** établit, pour les exercices 2013 à 2018, le règlement taxe sur les immeubles inoccupés ainsi que, pour une durée indéterminée, un règlement redevance sur les prestations techniques communales dans le cadre d'un service déchets verts, de la salubrité publique et de la sécurité.

**THEUX**

*Approuve* les délibérations du 4 février 2013, parvenues le 15 février 2013, par lesquelles le Conseil communal de **THEUX** établit, dès l'entrée en vigueur des délibérations, au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2013 pour une période expirant le 31 décembre 2018 :

- le règlement redevance sur les permis de lotir ou d'urbanisation
- le règlement taxe sur les secondes résidences

**VERVIERS**

*Approuve* la délibération du 28 janvier 2013, parvenue le 26 février 2013, par laquelle le Conseil communal de **VERVIERS** établit, pour les exercices 2013 à 2018, un règlement taxe sur les inhumations.

**N° 90 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 21 mars 2013 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 21 mars 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**AUBEL**

*Approuve la délibération du 26 décembre 2012, parvenue le 8 février 2013, et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 25 mars 2013, par laquelle le Conseil communal d'AUBEL établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération pour une période expirant le 31 décembre 2018, une redevance pour l'occupation du domaine du sol.*

**BEYNE-HEUSAY**

*Approuve la délibération du 25 février 2013, parvenue le 28 février 2013, par laquelle le Conseil communal de BEYNE-HEUSAY établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2018, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.*

**COMBLAIN-AU-PONT**

*Approuve la délibération du 28 janvier 2013, parvenue le 28 février 2013, par laquelle le Conseil communal de COMBLAIN-AU-PONT établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2015, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.*

**LIEGE**

*Approuve la délibération du 28 janvier 2013, parvenue le 6 février 2013 et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 25 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de LIEGE établit, pour l'exercice 2013, un règlement taxe sur la force motrice.*

**VERLAINE**

*Approuve la délibération du 11 mars 2013, parvenue le 13 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de VERLAINE établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2013, un règlement taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium ou en caverne.*

**N° 91 FISCALITE COMMUNALE*****Arrêtés du Collège provincial du 28 mars 2013 relatifs aux impositions communales***

***En séance du 28 mars 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :***

**ANS**

***Approuve*** les délibérations du 25 février 2013, parvenues le 5 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal d'ANS établit, pour les exercices 2013 à 2018, un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés ou les deux ainsi que dès son entrée en vigueur et pour une durée indéterminée, un règlement redevance pour l'installation et l'exploitation de terrasses sur le domaine public.

**AUBEL**

***Approuve*** la délibération du 6 novembre 2012, parvenue le 6 mars 2013, par laquelle le Conseil communal d'AUBEL modifie, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le règlement taxe sur les immondices.

**AUBEL**

***Approuve*** les délibérations du 4 mars 2013, parvenues le 14 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal d'AUBEL établit :  
dès l'entrée leur entrée en vigueur et pour une période expirant le 31 décembre 2018 :

***les règlements redevances :***

- *pour la recherche et la délivrance de tous renseignements administratifs,*
- *pour frais de publication dans le cadre de la délivrance de permis d'urbanisation et de permis d'environnement*
- *sur les exhumations,*
- *sur l'acquisition de sacs distinctifs destinés à l'enlèvement régulier des déchets ménagers et des déchets y assimilés,*
- *pour frais d'étude d'incidences sur l'environnement,*
- *sur le droit d'emplacement sur les marchés,*
- *pour l'indication de l'implantation des Constructions Nouvelles (conformément à l'article 137 du CWATUPE),*

***le règlement taxe :***

- *sur la demande de permis d'environnement ou de permis unique,*

***Pour les exercices 2013 à 2018, les règlements taxes :***

- *sur la délivrance de documents administratifs,*
- *sur les demandes de permis d'urbanisme ou d'urbanisation,*
- *sur l'inhumation, la mise en columbarium et la dispersion des cendres,*
- *sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et de journaux lorsque ces imprimés sont non adressés,*
- *sur les secondes résidences ;*



**BAELEN**

*Approuve* la délibération du 18 février 2013, parvenue le 4 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **BAELEN** établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2013, un règlement redevance pour la pose de nouvelles canalisations.

**BERLOZ**

*Approuve* la délibération du 20 février 2013, parvenue le 4 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **BERLOZ** établit, pour les exercices 2013 à 2018, un règlement taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium.

**BERLOZ**

*Approuve* les délibérations du 20 février 2013, parvenues le 4 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal de **BERLOZ** établit, pour les exercices 2013 à 2018 :

**TAXE**

- la modification du règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs en vue de l'intégration du permis de conduire modèle carte bancaire,
- le règlement taxe sur les terrains lotis non bâtis,
- le règlement taxe sur les secondes résidences,
- le règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés,

**REDEVANCE**

- le règlement redevance sur les exhumations.

**DISON**

*Approuve* la délibération du 18 février 2013, parvenue le 8 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **DISON** établit, pour les exercices 2013 à 2018, un règlement taxe sur les immeubles inoccupés.

**FLEMALLE**

*Approuve* les délibérations du 28 février 2013, parvenues le 8 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal de **FLEMALLE** établit, pour l'exercice 2013 :

- le règlement taxe sur les commerces de nuit,
- le règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés,
- le règlement taxe sur les piscines privées

**HANNUT**

*Approuve* la délibération du 28 février 2013, parvenue le 5 mars 2013, par laquelle le Conseil communal d'**HANNUT** établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2018, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.

**HERON**

*Approuve* la délibération du 28 février 2013, parvenue le 5 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **HERON** établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2018, un règlement taxe sur la délivrance des cartes d'identité et autres documents administratifs.

**JUPRELLE**

*Approuve* la délibération du 26 février 2013, parvenue le 6 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **JUPRELLE** établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2013, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.

**NANDRIN**

*Approuve* la délibération du 26 février 2013, parvenue le 5 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **NANDRIN** établit, pour les exercices 2013 à 2019, un règlement taxe sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé.

**NEUPRE**

*Approuve* les délibérations du 28 février 2013, parvenues le 14 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal de **NEUPRE** établit, pour l'exercice 2013, les règlements taxe sur :

- les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium
- les exploitations de taxis

**PLOMBIERES**

*Approuve* la délibération du 28 février 2013, parvenue le 8 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **PLOMBIERES** établit, dès son entrée en vigueur et au plus tôt le 1<sup>er</sup> avril 2013, un règlement taxe sur la délivrance par l'administration communale de documents administratifs.

**THEUX**

*Le délai imparti au Collège provincial pour statuer sur la délibération du 4 mars 2013, parvenue le 11 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **THEUX** établit, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une période expirant le 31 décembre 2018, le règlement taxe sur la délivrance des documents administratifs **EST PROROGÉ jusqu'au 25 avril 2013.***

**THEUX**

*Approuve* les délibérations du 4 mars 2013, parvenues le 11 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal de **THEUX** établit, dès leur entrée en vigueur et au plus tôt le 1<sup>er</sup> avril 2013, pour une période expirant le 31 décembre 2018, les règlements redevances :

- sur la demande d'autorisation d'activité en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement,
- sur les déclarations, demandes de permis et de certificats d'urbanisme (CWATUPE)

**THIMISTER**

*Approuve la délibération du 7 mars 2013, parvenue le 14 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **THIMISTER-CLERMONT** établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 mars 2016, un règlement redevance relatif au contrôle de l'implantation des nouvelles constructions ainsi que des extensions des constructions existantes.*

**WAIMES**

*Approuve la délibération du 27 février 2013, parvenue le 4 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de **WAIMES** établit, dès son entrée en vigueur et pour une période indéterminée, un règlement redevance sur la tarification de l'eau.*

**N° 92 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 18 avril 2013 relatifs aux impositions communales*

*En séance du 18 avril 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**AWANS**

*APPROUVE la délibération du 26 mars 2013, parvenue le 28 mars 2013, par laquelle le Conseil communal d'AWANS établit, dès son entrée en vigueur et pour une période indéterminée, un règlement redevance pour droits d'entrée et fournitures diverses par l'administration*

**BASSENGE**

*APPROUVE La délibération du 21 février 2013, parvenue le 21 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de BASSENGE établit, dès son entrée en vigueur et pour une période indéterminée, un règlement redevance pour l'octroi de concessions.*

**BASSENGE**

*APPROUVE la délibération du 21 février 2013, parvenue le 21 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de Bassenge établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2019, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs*

**BEYNE-HEUSAY**

*APPROUVE les délibérations du 25 mars 2013, parvenues le 28 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal de BEYNE-HEUSAY établit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2018, les règlements taxes :*

- *sur l'enlèvement et la conservation des véhicules saisis ou déplacés par mesure de police,*
- *sur l'enlèvement des dépôts sauvages,*
- *sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium,*
- *sur la propreté publique,*
- *sur les débits de boissons,*
- *sur les débits de tabacs,*
- *sur les agences de paris sur courses de chevaux,*
- *sur les panneaux publicitaires,*
- *sur les imprimés publicitaires,*
- *sur les dépôts de mitraille et de véhicules hors d'usage,*
- *sur les agences bancaires,*
- *sur les centres d'enfouissement technique,*
- *sur les night shops et phone shops,*
- *sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé,*

**BEYNE-HEUSAY**

**APPROUVE** la délibération du 25 mars 2013, parvenue le 28 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de BEYNE-HEUSAY établit, pour les exercices 2014 à 2018, un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés **à l'exception**, à l'article 1er, des termes : « de plus de 5000 m<sup>2</sup> » **qui ne sont pas approuvés**.

**DISON**

**APPROUVE** la délibération du 18 mars 2013, parvenue le 28 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de DISON établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2018, un règlement taxe sur l'enlèvement des versages sauvages de déchets.

**HERVE**

**APPROUVE** la délibération du 25 février 2013, parvenue le 22 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de HERVE établit, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013 et pour une période indéterminée, le règlement redevance relatif au stationnement limité dans le temps sur diverses voiries,

**Approuve** les délibérations du 18 mars 2013, parvenues le 22 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal de HERVE établit, dès leur entrée en vigueur et pour une période indéterminée, les règlements redevances :

- sur la délivrance de renseignements administratifs,
- sur la délivrance de documents administratifs,
- relatif au prêt de livres par la bibliothèque,
- pour frais de rappel,
- pour formalités administratives relatives aux demandes d'exhumation,
- pour les concessions pour sépultures,

**Approuve** les délibérations du 18 mars 2013, parvenues le 22 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal de HERVE établit, pour les exercices 2013 à 2019 les règlements taxes :

- sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés,
- sur les agences bancaires,

*En séance du 18 avril 2013, le Collège provincial n'a pas approuvé la délibération ci-après*

**HERVE**

*N'approuve pas la délibération du 18 mars 2013, parvenue le 22 mars 2013, par laquelle le Conseil communal de HERVE établit, pour les exercices 2013 à 2019, un règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mise en columbarium*

**N° 93 FISCALITE COMMUNALE*****Arrêtés du Collège provincial du 25 avril 2013 relatifs aux impositions communales***

***En séance du 25 avril 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :***

**BLEGNY**

***APPROUVE*** la délibération du 28 mars 2013, parvenue le 9 avril 2013, par laquelle le Conseil communal de BLEGNY établit, pour l'exercice 2013, un règlement redevance sur pour l'octroi de concession de sépulture dans les cimetières communaux.

**CHAUDFONTAINE**

***APPROUVE*** les délibérations du 27 mars 2013, parvenues le 2 avril 2013, par lesquelles le Conseil communal de CHAUDFONTAINE établit pour les exercices 2013 à 2016, un règlement taxe sur les magasins de nuit (night-shops) et dès l'entrée en vigueur de la présente décision et jusqu'au 31 décembre 2016, un règlement redevance relatif à l'occupation du domaine public pour les activités ambulantes Place André Musch dans le cadre du « Marché des Saveurs ».

**FERRIERES**

***APPROUVE*** la délibération du 28 mars 2013, parvenue le 8 avril 2013, par laquelle le Conseil communal de FERRIERES établit, pour les exercices 2013 à 2019, un règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium .

**MALMEDY**

***APPROUVE*** la délibération du 21 février 2013, parvenue le 15 mars 2013, dont le délai imparti au Collège provincial pour statuer a été prorogé jusqu'au 25 avril 2013, par laquelle le Conseil communal de MALMEDY établit, pour les exercices 2013 à 2019, un règlement taxe sur les spectacles et/ou divertissements.

**OUFFET**

***APPROUVE*** la délibération du 25 mars 2013, parvenue le 26 mars 2013, par laquelle le Conseil communal d'OUFFET établit, pour une période indéterminée, un règlement redevance pour l'enlèvement des encombrants.

**SAINT-NICOLAS**

***APPROUVE*** les délibérations du 28 janvier 2013, parvenues le 29 mars 2013, par lesquelles le Conseil communal de SAINT-NICOLAS établit, pour les exercices 2013 à 2019 :

- le règlement taxe sur les inhumations, dispersion de cendres, mise en columbarium et en cave urne,
- le règlement taxe sur les immeubles inoccupés.

**SOUMAGNE**

**APPROUVE** la délibération du 25 mars 2013, parvenue le 28 dito, par laquelle le Conseil communal de SOUMAGNE établit, à dater du 1<sup>er</sup> mai 2013 et pour une durée indéterminée, un règlement redevance sur les concessions de terrains dans les cimetières communaux pour l'inhumation de corps ou d'urnes contenant des cendres et pour les concessions en columbarium.

**VISE**

**APPROUVE** la délibération du 25 mars 2013, parvenue le 3 avril 2013, par laquelle le Conseil communal de VISE établit, pour une période indéterminée, un règlement redevance sur la mise à disposition de véhicules au profit de tiers.

**VISE**

**APPROUVE** la délibération du 25 mars 2013, parvenue le 3 avril 2013, par laquelle le Conseil communal de VISE modifie le règlement taxe du 5 novembre 2012 sur l'absence d'emplacement de parcage.



**N° 94 FINANCES COMMUNALES**

*Arrêtés du Collège provincial du 7 mars 2013 relatifs aux finances communales*

*En séance du 7 mars 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**LIMBOURG**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 30 janvier 2013, parvenu le 31 janvier 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 7.454,95 € et par un boni global de 396.977,40 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 13.801,90 €.*

**NEUPRE (Régie)**

*Approuve le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire, voté le 31 janvier 2013, parvenu le 6 février 2013.*

**SAINT-NICOLAS**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 28 janvier 2013, parvenu le 6 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 783,46 € et par un boni global de 27.603,57 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni 359.154,12 €.*

**N° 95 FINANCES COMMUNALES**

*Arrêtés du Collège provincial du 14 mars 2013 relatifs aux finances communales*

*En séance du 14 mars 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**GRACE-HOLLOGNE**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 28 janvier 2013, parvenu le 13 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 388.246,88€ et par un boni global de 1.138.795,39€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 1.749.496,05€.*

**HERSTAL**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 31 janvier 2013, parvenu le 14 février 2013, se clôturant d'une part, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 290.029,57 € et par un boni global de 8.493.380,43 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.*

**JUPRELLE**

*N'approuve pas le budget pour 2013, voté le 28 janvier 2013, parvenu le 7 février 2013, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 42.708,18 € et par un boni global de 452.922,97 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 6.840,15.*

**OUFFET**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 18 décembre 2012, parvenu le 30 janvier 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 28.997,44€ et par un boni global de 762.230,37€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.*

**N° 96 FINANCES COMMUNALES**

*Arrêtés du Collège provincial du 21 mars 2013 relatifs aux finances communales*

*En séance du 21 mars 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**AMAY**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 20 septembre 2012, parvenus dans leur intégralité le 25 janvier 2013, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 2.078.030,30 € au service ordinaire et de 154.973,97 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 2.432.338,70 € au service ordinaire et de 2.278.247,75 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 61.057.199,28 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 0,00 € et un fonds de réserve extraordinaire de 213.055,33 €), par un boni d'exploitation de 951.461,17 € et par un boni de l'exercice de 705.870,98 €.*

**LIEGE**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 25 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 22 janvier 2013, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 15.659.940,95€ au service ordinaire et de - 59.096.544,42€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 53.854.658,80€ au service ordinaire et de 70.459.171,74€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 1.806.086.688,35€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 26.538.445,67€ et un fonds de réserve extraordinaire de 6.830.968,15€), par un boni d'exploitation de 68.090.878,22€ et par un boni de l'exercice de 24.914.361,27€.*

**CHAUDFONTAINE**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 30 janvier 2013, parvenu le 8 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 105.191,15 € et par un boni global de 660.823,32 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.*

**FLERON**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 29 janvier 2013, parvenu le 5 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 3.934,20 € et par un boni global de 1.246.764,71 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 502.141,11 €.*

**GRACE-HOLLOGNE (Régie)**

*Approuve le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 25 février 2013, parvenu le 7 mars 2013.*

**HERON (Régie)**

*Approuve le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 31 janvier 2013, parvenu le 19 février 2013.*

**NEUPRE**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 31 janvier 2013, parvenu le 6 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 46.168,30 € et par un boni global de 1.990.458,38 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.*

**SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 31 janvier 2013, parvenu le 7 février 2013, se clôturant tel que rectifié, d'une part, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 63.997,20€ et par un boni global de 178.957,82 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 125,55 € ;*

**THIMISTER-CLERMONT**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 30 janvier 2013, parvenu le 21 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni à l'exercice propre de 636.548,95 € et par un boni global de 395.137,91 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre ;*

**TROIS-PONTS**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 26 février 2013, parvenu le 27 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni propre à l'exercice de 30.834,98€ et par un boni global de 1.009.697,71€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre ;*

**WAIMES**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 30 janvier 2013, parvenu le 11 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 677.374,68 € et par un boni global de 1.423.782,86 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre ;*

**WANZE**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2013, voté le 18 février 2013, parvenue le 25 février 2013, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de +26.801,10 € et par un boni global de +1.003.113,31 € et, au service extraordinaire, par un boni de +3.786,96 € ;*

**N° 97 FINANCES COMMUNALES****Arrêtés du Collège provincial du 28 mars 2013 relatifs aux finances communales**

**En séance du 28 mars 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :**

**OREYE**

**Approuve** le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 17 décembre 2012, parvenus dans leur intégralité le 11 février 2013, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de +3.500.671,49 € au service ordinaire et en équilibre au service extraordinaire; par un résultat comptable de +3.500.671,49 € au service ordinaire et de +180.892,24 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 20.944.066,33 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 17.352,55 € et un fonds de réserve extraordinaire de 67.730,95 €), par un boni d'exploitation de +980.282,91 € et par un boni de l'exercice de +976.884,43 € ;

**ANS (Régie Foncière)**

**Approuve** le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire – Foncière, voté le 25 février 2013, parvenu le 8 mars 2013 ;

**CLAVIER**

**Approuve** le budget pour 2013, voté le 31 janvier 2013, parvenu le 13 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 197.386,21€ et par un boni global de 1.004.481,86 € et, d'autre part, au service extraordinaire, tel que rectifié, en équilibre ;

**FLEMALLE (Régie Foncière)**

**Approuve** le budget pour 2013 de la Régie Foncière, voté le 28 février 2013, parvenu le 15 mars 2013 ;

**FLEMALLE (Régie ADL)**

**Approuve** le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 28 février 2013, parvenu le 13 mars 2013 ;

**HANNUT**

**Approuve** le budget pour 2013, voté le 28 février 2013, parvenu le 5 mars 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 5.923,09 € et par un boni global de 523.261,26 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 326.172,14€ ;

**HERON**

**Approuve** le budget pour 2013, voté le 31 janvier 2013, parvenu le 14 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 8.548,74 € et par un boni global de 106.523,62 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 329.971,82 € ;

**LINCENT**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 31 janvier 2013, parvenu le 14 février 2013, se clôturant d'une part, au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de -59.138,19 € et par un boni global de +448.952,77 € et, d'autre part, au service extraordinaire, en équilibre.*

**MALMEDY**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 21 février 2013, parvenu le 1<sup>er</sup> mars 2013, se clôturant d'une part, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 259.010,59 € et par un boni global de 10.233,59 € et, d'autre part, au service extraordinaire, tel que rectifié, en équilibre ;*

**SPRIMONT**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 26 février 2013, parvenu le 27 février 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 29.642,06€ et par un boni global de 206.538,44€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 72.613,83 € ;*

**STAVELOT**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 07 février 2013, parvenu le 1<sup>er</sup> mars 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un mali à l'exercice propre de 193.631,88 € et par un boni global de 910.545,91 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 1.343.842,03 € ;*

**WELKENRAEDT**

*Approuve le budget pour 2013, voté le 21 février 2013, parvenu le 8 mars 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 1.830,65€ et par un boni global de 4.688,25€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre ;*

**N° 98 SERVICE PUBLIC FEDERAL**

*Circulaire GPI 39nonies de Madame la Ministre de l'Intérieur du 23 mai 2013 relative à l'appui en membres du personnel de la police fédérale à un corps de la police locale. Principes et facturation*

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres de la Province,*

*Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,*

*L'attention des autorités locales est attirée sur la publication au Moniteur belge du 31 mai 2013 de la circulaire dont question sous rubrique.*

*Le Gouverneur de la Province*

*Michel FORET*

**N° 99 SERVICES PROVINCIAUX – SANTE – MEDECINE**

***Règlement-tarif unique pour les sections Environnement et Toxicologie du Laboratoire Santé et Qualité de vie de l'Institut Ernest Malvoz***

***Résolution du Conseil provincial du 12 juin 2013***

**RESOLUTION**

*Le Conseil provincial de la Province de Liège,*

*Vu les Déclarations de politique générale du Collège provincial du 9 novembre 2006 et du 26 novembre 2012 ;*

*Considérant l'intérêt pour le Laboratoire provincial Santé et Qualité de vie de l'Institut Ernest Malvoz d'intégrer un projet de pôle d'excellence wallon en Toxicologie ;*

*Vu la convention signée avec le Centre Hospitalier Universitaire de Liège le 16 décembre 2010 ;*

*Considérant qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux prestations réalisées par le laboratoire Santé et Qualité de vie – section Toxicologie et Environnement – de l'Institut Ernest Malvoz, à conclure à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;*

*Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;*

*Sur proposition du Collège provincial ;*

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – *Le règlement-tarif unique du laboratoire Santé et Qualité de vie – sections Toxicologie et Environnement – de l'Institut Ernest Malvoz est fixé comme annexé.*

**Article 2.** – *La présente résolution produira ses effets dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013.*

*En séance à Liège, le 12 juin 2013.*

*Par le Conseil,*

*La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY*

*Le Président,  
Claude KLENKENBERG*



**Règlement-tarif du laboratoire Santé et Qualité de vie  
- section environnement et section toxicologie**

**Article 1<sup>er</sup>.** Les tarifs en vigueur au laboratoire Santé et Qualité de vie de l'IPEM à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2013, section environnement et section toxicologie sont fixés comme suit :

**LABORATOIRE SANTE ET QUALITE DE VIE**

**Partie 1 : Secteur Environnement**

**I. Eaux**

**Paramètres physico-chimiques**

	Débit compteur	0,00 €
	Prélèvement échantillonneur (temps ou débit)	62,70 €
#	Température (sur site)	2,70 €
#	pH sur site	2,85 €
#	pH au labo	2,85 €
#	Alcalinité (TAP Ou TA + TAM ou TAC)	15,00 €
#	Bicarbonates (HCO <sub>3</sub> <sup>-</sup> )	0,00 €
#	Carbonates (CO <sub>3</sub> <sup>-</sup> )	0,00 €
#	Hydroxyles (OH)	0,00 €
#	Chlore libre (site et labo)	10,65 €
#	Chlore total (site)	10,65 €
#	Chlore combiné	0,00 €
#	Dureté totale	10,00 €
#	Agressivité - test au marbre	25,00 €
#	Agressivité - indice de Langelier	25,00 €
#	CO <sub>2</sub>	12,40 €
#	Conductivité (site et labo)	6,00 €
#	O <sub>2</sub> (dissous) (site et labo)	8,00 €
#	O <sub>2</sub> (% saturat.) (site et labo)	8,00 €
#	DBO <sub>5</sub> totale	20,00 €
#	DBO <sub>5</sub> décantée	26,00 €
#	DBO <sub>5</sub> soluble	26,00 €
#	DCO totale	20,00 €
#	DCO décantée	26,00 €
#	DCO soluble	26,00 €
#	Matières en suspension	12,40 €
#	Matières sédimentables. 120'	6,85 €
	Matières extractibles chloroforme	34,50 €
	Matières extractibles éther de pétrole	34,50 €

	Matières extractibles trichloroéthylène	34,50 €
#	Indice permanganate	14,00 €
#	Ammonium (NH <sub>4</sub> )	6,00 €
#	Nitrates	6,00 €
#	Nitrites	6,00 €
#	Azote N Kjeldahl	29,20 €
#	Azote N Kjeldahl décanté	33,20 €
#	Azote N organique	0,00 €
#	Azote N total	0,00 €
#	Anions (liste Rég. Wall. 4 constituants (fluorures, chlorures, sulfates, bromates)	21,00 €
#	Bromures	10,00 €
#	Bromates	10,00 €
#	Chlorures	10,00 €
#	Chrome hexavalent	22,40 €
#	Cyanures totaux	37,90 €
#	Cyanures libres	37,90 €
#	Détergents anioniques	37,90 €
#	Détergents cationiques + non ioniques	56,35 €
#	Fluorures solubles	10,00 €
#	Indice phénol	37,90 €
	Iodures	10,00 €
	Iodates (IO <sub>3</sub> <sup>-</sup> )	10,00 €
#	Ortho-phosphates	10,00 €
#	Phosphates totaux PO <sub>4</sub> (O + P)	37,60 €
#	Sulfates	10,00 €
	Sulfites	15,00 €
	Sulfures	15,00 €
	Silicates ou silice SiO <sub>2</sub>	10,65 €
#	Résidu sec 105 °C	12,25 €
#	Résidu sec 180 °C	24,40 €
#	Résidu calc. 600 °C	24,40 €
#	Résidu calc. 1000 °C	24,40 €
	Matières volatiles totales	24,40 €
#	Turbidité	5,55 €
	Odeur	1,40 €
	Saveur	1,40 €
#	Couleur	6,00 €
	Demande en Chlore	23,50 €
	Putrescibilité	10,30 €
#	Urée (piscines)	17,25 €
	Acide isocyanurique	17,00 €
	Sucres (équivalent glucose)	17,14 €
	Transparence	0,00 €
	Pollution visible	0,00 €
	Hydrazine	6,00 €

**Métaux**

#	Aluminium (Al)	10,00 €
#	Antimoine (Sb)	10,00 €
#	Argent (Ag)	11,30 €
#	Arsenic (As)	10,00 €
#	Baryum (Ba)	11,30 €
#	Béryllium (Be)	11,30 €
	Bismuth (Bi)	11,30 €
#	Bore (B)	10,00 €
#	Cadmium (Cd)	10,00 €
#	Calcium (Ca)	10,00 €
	Cerium (Ce)	11,30 €
#	Chrome (Cr)	10,00 €
#	Cobalt (Co)	11,30 €
#	Cuivre (Cu)	10,00 €
#	Etain (Sn)	11,30 €
#	Fer (Fe)	10,00 €
#	Lithium (Li)	11,30 €
	Gadolinium (Gd)	15,80 €
	Gallium (Ga)	15,80 €
	Indium (In)	15,80 €
	Lanthane (La)	15,80 €
#	Magnésium (Mg)	10,00 €
#	Manganèse (Mn)	10,00 €
#	Mercure (Hg)	11,30 €
#	Molybdène (Mo)	11,30 €
#	Nickel (Ni)	10,00 €
	Paladium (Pd)	11,30 €
#	Phosphore total (P)	10,00 €
#	Plomb (Pb)	10,00 €
#	Potassium (K)	10,00 €
#	Sélénium (Se)	10,00 €
#	Silicium (Si)	11,30 €
#	Sodium (Na)	10,00 €
#	Strontium (Sr)	11,30 €
#	Tellure (Te)	11,30 €
#	Thallium (Tl)	11,30 €
	Titane (Ti)	11,30 €
	Uranium (U)	11,30 €
#	Vanadium (V)	11,30 €
#	Zinc (Zn)	10,00 €
	ICPMS screening	162,50 €

**Paramètres Organiques**

	GC/MS Screening	195,60 €
	GC/MS / Purge & Trap	195,60 €
#	HMA'S	72,10 €
	HPA (16 EPA)	195,60 €
#	HPA (6 Borneff)	163,20 €
#	Hydrocarbures C <sub>10</sub> -C <sub>40</sub>	146,50 €
#	PCB (7 de Ballschmitter)	142,90 €
#	Pesticides organochlorés	150,90 €
#	Pesticides multi-familles	302,60 €
	Phénols	142,90 €
#	Trihalométhanes	72,10 €
#	V.O.C's (53 constituants)	195,60 €
#	Chloroforme	72,10 €
#	Pesticides (Liste Rég. Wall.)	395,50 €
#	V.O.C.'s (liste Rég Wall. 9 constituants) incl. les THM	72,10 €
#	MTBE Méthylterbutyléther	72,10 €
#	TBP Tributylphosphate	142,90 €

**Microbiologie**

#	Bactéries coliformes (ISO 9308-1)	15,50 €
#	Bactéries coliformes (BRD 07/20/20-03/11)	8,00 €
#	Clostridium perfringens (y compris les spores)	12,00 €
	Clostridium sulfito-réducteurs	11,30 €
	Coliformes thermotolérants (fécaux)	12,00 €
#	Entérocoques intestinaux	9,60 €
	Entérocoques intestinaux (NPP)	33,80 €
#	Escherichia coli (ISO 9308-1)	15,50 €
#	Escherichia coli (BRD 07/20/20-03/11)	8,00 €
	Escherichia coli (NPP)	33,80 €
#	Legionella spp. et Legionella pneumophila	50,00 €
#	Microorganismes revivifiables 22°C	1,90 €
	Microorganismes revivifiables 30°C	1,90 €
#	Microorganismes revivifiables 36°C	1,90 €
#	Microorganismes revivifiables 37°C	1,90 €
#	Pseudomonas aeruginosa	12,00 €
	Recherche de Salmonelles	20,30 €
	Spores d'anaérobies sulfito-réducteurs	11,30 €
	Spores anaérobies totales	16,65 €
	Spores aérobies totales	7,50 €
	Germes anaérobies totaux	16,65 €
#	Staphylocoques pathogènes	9,60 €
#	Streptocoques fécaux	9,60 €
	Examen microscopique	7,35 €

## # Paramètres accrédités

## II. Déchets - Sols

Paramètres physico-chimiquesPrix unitaire  
en €

Nitrates sur eau contact	17,25 €
Nitrites sur eau contact	17,25 €
Ammonium sur eau contact	17,25 €
Azote Kjeldahl	29,20 €
Azote organique	0,00 €
Azote total	0,00 €
Bromures sur eau contact	17,25 €
Brome total	25,90 €
Chlorures sur eau contact	17,25 €
Chlore total	25,90 €
Chrome hexavalent (VI)	22,40 €
Cyanures totaux	37,90 €
Cyanures libres	37,90 €
Détergents anioniques	38,05 €
Détergents cationiques + non ioniques	56,35 €
Fluorures solubles sur eau contact	17,25 €
Fluor total	25,90 €
Indice phénol	37,90 €
Iode total (bombe)	25,90 €
Phosphates totaux sur eau contact	37,60 €
Ortho-phosphates sur eau contact	17,25 €
Sulfates sur eau contact	17,25 €
Sulfites sur eau contact	17,25 €
Sulfures sur eau contact	37,90 €
Soufre total	25,90 €
Fraction Soluble	8,40 €
Résidu sec 45°C	12,25 €
Résidu sec 105 °C	12,25 €
Résidu sec 180 °C	24,40 €
Résidu sec 250°C	12,25 €
Résidu sec 260°C	12,25 €
Résidu calc. 600 °C	24,40 €
Résidu calc. 1000 °C	24,40 €
% Solvants + eau	44,80 €
Ph (dilution 1/10°)	2,80 €
Conductivité (dilution 1/10°)	7,80 €
Insoluble dans HCl	11,90 €
Refus au tamis de 2mm	11,90 €
Matières sédimentables < 3mm	12,10 €
Acide chlorhydrique	36,50 €
FeCl <sub>3</sub>	16,75 €
Acide nitrique	12,25 €

**Métaux**

Aluminium (Al)	15,80 €
Antimoine (Sb)	15,80 €
Argent (Ag)	15,80 €
Arsenic (As)	15,80 €
Baryum (Ba)	15,80 €
Béryllium (Be)	15,80 €
Bismuth (Bi)	15,80 €
Bore (B)	15,80 €
Cadmium (Cd)	15,80 €
Calcium (Ca)	15,80 €
Chrome (Cr)	15,80 €
Cobalt (Co)	15,80 €
Cuivre (Cu)	15,80 €
Etain (Sn)	15,80 €
Fer (Fe)	15,80 €
Gadolinium (Gd)	15,80 €
Gallium (Ga)	15,80 €
Indium (In)	15,80 €
Lanthane (La)	15,80 €
Lithium (Li)	15,80 €
Magnésium (Mg)	15,80 €
Manganèse (Mn)	15,80 €
Mercure (Hg)	15,80 €
Mobybdène (Mo)	15,80 €
Nickel (Ni)	15,80 €
Paladium (Pd)	15,80 €
Phosphore total (P)	15,80 €
Plomb (Pb)	15,80 €
Potassium (K)	15,80 €
Sélénium (Se)	15,80 €
Sodium (Na)	15,80 €
Strontium (Sr)	15,80 €
Tellure (Te)	15,80 €
Thallium (Tl)	15,80 €
Titane (Ti)	15,80 €
Vanadium (V)	15,80 €
Zinc (Zn)	15,80 €

**Paramètres Organiques**

GC/MS Screening	254,30 €
GC/MS/Head Space	254,30 €
HMA'S	93,70 €
HPA (16 EPA)	254,30 €
HPA (6 Borneff)	212,20 €
Hydrocarbures C <sub>5</sub> -C <sub>11</sub>	190,50 €
Hydrocarbures C <sub>10</sub> -C <sub>40</sub>	190,50 €
PCB's	185,80 €
Pesticides organochlorés	196,20 €
Phénols	185,50 €
Trihalométhanes	93,70 €
V.O.C's (53 constituants)	254,30 €

**III. Denrées alimentaires****Paramètres Chimiques**

	Valeur calorique / Nutritionnelle / Energétique	93,05 €
(2)	Protéines totales	26,65 €
# (3)	Lipides totaux	30,10 €
	Teneur en NaCl	17,25 €
	pH	2,80 €
	Nitrites	21,10 €
	Nitrates	21,10 €
	Cholestérol dans les œufs	169,05 €
# (6)	Vitamine E (alpha-tocophérol) dans les oeufs	139,75 €
(7)	Caféine dans cafés & dérivés	128,50 €
	Humidité-Matières sèches	14,90 €
	Matières minérales-Cendres	15,10 €
	Glucides réducteurs (avant hydrolyse)	24,15 €
	Glucides réducteurs (après hydrolyse)	36,20 €
	Indice de Peroxyde	17,25 €

(2) Dosage des protides totaux dans les œufs et produits dérivés

# (3) Dosage des lipides totaux dans les viandes et produits de viande

# (6) Dosage Alpha-tocophérol dans les œufs et produits dérivés

# (7) Dosage de la caféine dans cafés liquides, moulus et lyophilisés

**Profil des acides gras**

# (4)	Profil des acides gras dans les œufs et poudre d'œufs + viandes et produits de viande	159,90 €
# (5)	Profil des acides gras dans les Huiles-Phospholipides-Aliments	159,90 €
	Profil des acides gras dans les matières grasses animales ou végétales	159,90 €

Profil des acides gras dans le beurre & produits laitiers	159,90 €
Profil des acides gras dans la gelée royale	159,90 €

- # (4) Profil des acides gras par GLC-FID dans les œufs et produits dérivés ainsi que dans les viandes et produits de viande  
# (5) Profil des acides gras dans les huiles végétales

### **Céréales et produits dérivés**

(9) Déoxynivalénol (DON) (LC-MS-MS)	178,10 €
-------------------------------------	----------

(9) DON sur farine de maïs-confirmation quantitative par LC-MS-MS

### **Alcools**

Substances volatiles	173,90 €
Ethanol	89,00 €
Methanol	95,05 €
n-propanol	89,00 €
iso-butanol	89,00 €
Alcool amylique	89,00 €
Alcool iso-amylique	89,00 €
Acétate d'éthyle	89,00 €
n-butanol	89,00 €
Butanol-2-ol	89,00 €
Acétaldéhyde	89,00 €
Acétal	89,00 €
Iso-propanol	89,00 €

### **Métaux**

# (1) Arsenic (As)	15,80 €
# (1) Cadmium (Cd)	15,80 €
# (1) Cobalt (Co)	15,80 €
# (1) Cuivre (Cu)	15,80 €
# (1) Manganèse (Mn)	15,80 €
# (1) Mercure (Hg)	15,80 €
# (1) Nickel (Ni)	15,80 €
# (1) Plomb (Pb)	15,80 €
# (1) Sodium (Na)	15,80 €
# (1) Strontium (Sr)	15,80 €
# (1) Vanadium (V)	15,80 €

# (1) Dosage de ces métaux dans les légumes

### **Microbiologie**

# Anaérobies sulfite-réducteurs	11,30 €
# Bacillus cereus présomptifs	16,00 €
Bactéries lactiques	11,30 €
Campylobacter (dénombrement)	24,70 €



#	Clostridium perfringens	12,00 €
#	Coliformes thermotolérants (fécaux)	7,35 €
#	Coliformes totaux	7,35 €
	Coliformes totaux (NPP)	33,80 €
	Cronobacter spp	31,60 €
#	Entérobactéries	7,35 €
	Entérobactéries (NPP)	33,80 €
	Entérobactéries (Recherche)	31,60 €
#	Escherichia coli	7,35 €
	Escherichia coli (NPP)	33,80 €
#	Germes aérobies totaux à 30°C	7,35 €
	Germes anaérobies totaux	17,10 €
	Germes psychrotrophes	7,35 €
	Levures, moisissures et levures-moisissures	7,35 €
#	Listeria monocytogenes (dénombrement)	30,00 €
#	Listeria monocytogenes (recherche)	30,00 €
	Pseudomonas spp.	15,00 €
#	Salmonelles	23,70 €
	Spores aérobies totales	7,35 €
	Spores anaérobies totales	22,55 €
#	Spores d'anaérobies sulfite-réducteurs	15,80 €
#	Staphylocoques à coagulase positive (dénombrement)	11,30 €
	Staphylocoques à coagulase positive (recherche)	31,55 €
	Température sur site	2,70 €
	Examen microscopique	7,35 €
	Test de stérilité	14,49 €

#### IV. Cartographie

#	Cartographie d'enceinte thermostatique	428,25 €
#	Ajustage	112,70 €

#### V. Formations dispensées sur site

Formation dispensée sur le site du client	84,50 € / heure
---	-----------------

#### VI. Prélèvements particuliers

##### **Air**

Chloramines dans l'air	28,35 €
Germes aérobies totaux	7,35 €
Poussières totales	12,42 €
Levures, moisissures et levures-moisissures	7,35 €

##### **Prélèvement de surface**

Germes aérobies totaux	7,35 €
Entérobactérie	7,35 €
Levures, moisissures et levures-moisissures	7,35 €

**Céramiques**

#	Plomb après migration	15,80 €
#	Cadmium après migration	15,80 €

**VII. Prélèvements**

Par heure	36,10 €
-----------	---------

**VIII. Remises**

Aux Services publics et établissements assurant des services d'intérêt général, lorsqu'il y a une prépondérance de l'autorité publique dans leur gestion et/ou leurs finances	20%
Sur base de 5 échantillons de même nature pour les mêmes paramètres réceptionnés le même jour	30%
Sur base de 100 échantillons étalés sur l'année précédente ou conclus contractuellement sur l'année en cours	40%
Sur base de 50 échantillons par an aux communes productrices d'eau de consommation humaine	40%
N.B. : les remises ne sont pas cumulables	

## **Partie 2 : Secteur Toxicologie**

### **1. Indicateurs biologiques d'exposition**

#### 1.1 Produits industriels et domestiques

SUBSTANCES CHIMIQUES D'EXPOSITION	PARAMETRES DE SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION	MILIEU BIOLOGIQUE	PRELEVEMENT	COÛT
Etain	Etain	S	Tube hépariné 10 ml	17,00
		U	Urine 10 ml	17,00
Ethanol	Ethanol	S	Tube fluoré 10 ml	7,50
		U	Urine 10 ml	7,50
Ethylbenzène	Acide mandélique	U	Urine 10 ml	12,00
	Acide phénylglyoxylique	U	Urine 10 ml	
Ethylèneglycol	Ethylèneglycol	Sr	Tube EDTA 10 ml	19,00
	Acide oxalique	U	Urine 10 ml	10,00
Dérivés fluorés	Fluorures	U	Urine 10 ml	7,50
Hexane	Hexane	S	Tube EDTA 10 ml	19,00
	2,5-hexanedione	U	Urine 10 ml	12,00
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	1-Hydroxypyrrène	U	Urine 10 ml	12,00
Isopropanol	Isopropanol	S	Tube EDTA 10 ml	7,50
		U	Urine 10 ml	7,50
	Acétone	U	Urine 10 ml	7,50
Manganèse	Manganèse	S	Tube hépariné 10 ml	17,00
		U	Urine 10 ml	17,00
Mercure	Mercure	S	Tube hépariné 10 ml	17,00
		U	Urine 10 ml	17,00
		S	Tube EDTA 10 ml	7,50
Méthanol	Méthanol	U	Urine 10 ml	7,50
		U	Urine 10 ml	12,00
	Acide formique	U	Urine 10 ml	12,00
Méthylethylcétone (2-Butanone)	Méthylethylcétone (2-Butanone)	U	Urine 10 ml	7,50
Méthyl-n-Butylcétone = 2-Hexanone	2,5-hexanedione	U	Urine 10 ml	12,00
Molybdène	Molybdène	U	Urine 10 ml	17,00
Nickel	Nickel	S	Tube hépariné 10 ml	17,00
		U	Urine 10 ml	17,00
Nicotine	Cotinine	U	Urine 10 ml	25,00
Nitrobenzène	Paranitrophénol	U	Urine 10 ml	7,50
Plomb	Plomb	S	Tube hépariné 10 ml	9,00
		U	Urine 10 ml	9,00
	Acide delta-ala-aminolévulinique	U	Urine 10 ml	10,00

Sélénium	Sélénium	P	Tube hépariné 10 ml	17,00
		U	Urine 10 ml	17,00
Tétrachlorure de carbone	Tétrachlorure de carbone	S	Tube EDTA 10 ml	19,00
Thallium	Thallium	S	Tube hépariné 10 ml	17,00
		U	Urine 10 ml	17,00
Toluène	Toluène	S	Tube EDTA 10 ml	19,00
	Acide hippurique	U	Urine 10 ml	12,00
1,1,1-Trichloroéthane	1,1,1-Trichloroéthane	S	Tube EDTA 10 ml	19,00
	Acide trichloroacétique	U	Urine 10 ml	10,00
	Trichloroéthanol	U	Urine 10 ml	
Trichloroéthylène	Trichloroéthylène	S	Tube EDTA 10 ml	19,00
	Acide trichloroacétique	U	Urine 10 ml	10,00
	Trichloroéthanol	U	Urine 10 ml	
Xylènes	Acides méthylhippuriques	U	Urine 10 ml	12,00
Vanadium	Vanadium	S	Tube hépariné 10 ml	17,00
		U	Urine 10 ml	17,00
Zinc	Zinc	P	Tube hépariné 10 ml	17,00
		U	Urine 10 ml	17,00

Produits mutagènes	Test des Comètes	S	Tube EDTA 10 ml	50,00
--------------------	------------------	---	-----------------	-------

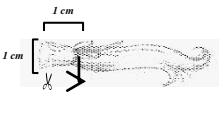
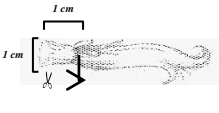
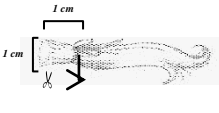
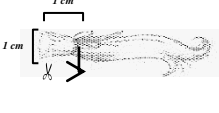
Analyse mycologique	Analyse mycologique	lame	Prélèvement de surface	7,35
Analyse mycologique	Analyse mycologique	culture	Prélèvement de surface	10,00

## 1.2 Produits phytosanitaires

PESTICIDE	PARAMETRES DE SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION	MILIEU BIOLOGIQUE	PRELEVEMENT	COÛT
Polychlorobiphényles (PCB)	PCB 28	Sr	Tube sec 10 ml	50,00
	PCB 52			
	PCB 101			
	PCB 118			
	PCB 138			
	PCB 153			
Pesticides organochlorés	Hexachlorobenzène	Sr	Tube sec 10 ml	50,00
	Heptachlore			
	Heptachlore epoxyde			
	Dieldrine			

<i>o,p'</i> - DDE			
<i>p,p'</i> - DDE			
<i>o,p'</i> - DDT			
<i>p,p'</i> - DDT			
$\alpha$ - HCH			
$\beta$ - HCH			
$\gamma$ -HCH			

## **2. Indicateurs biologiques de consommation de substances psychotropes**

SUBSTANCE PSYCHOACTIVE	PARAMETRES DE SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION	MILIEU BIOLOGIQUE	PRELEVEMENT	COÛT
Alcool	Ethanol	S	Tube fluoré 10 ml	7,50
	Ethylglucuronide	U	Urine 10 ml	30,00
Amphétamines	Amphétamine, Méthampétamine, MDEA, MDA, MDMA, MBDB	P	Tube fluoré 10 ml	Recherche : 15,00 Dosage : 30,00
		U	Urine 10 ml	Recherche : 15,00
		Cheveux		Analyse segmentaire: (max. 6 segments) : 150,00 Analyse non segmentaire : 100,00
Cannabis	THC, THC-OH, THC-COOH	P	Tube fluoré 10 ml	Recherche : 15,00 Dosage : 30,00
	THC-COOH	U	Urine 10 ml	Recherche : 15,00
	THC	Cheveux		Analyse segmentaire: (max. 6 segments) : 150,00 Analyse non segmentaire : 100,00
Opiacés	6 MAM, morphine, codéine	P	Tube fluoré 10 ml	Recherche : 15,00 Dosage : 30,00
	6 MAM, morphine, codéine	U	Urine 10 ml	Recherche : 15,00
	6 MAM, morphine, codéine	Cheveux		Analyse segmentaire (max. 6 segments) : 150,00 Analyse non segmentaire : 100,00
Cocaïne	Cocaïne, benzoylecgonine, ecgonine méthyl ester	P	Tube fluoré 10 ml	Recherche : 15,00 Dosage : 30,00
	Benzoylecgonine	U	Urine 10 ml	Recherche : 15,00
	Cocaïne, benzoylecgonine	Cheveux		Analyse segmentaire (max. 6 segments) : 150,00 Analyse non segmentaire : 100,00
Méthadone	Méthadone, EDDP	P	Tube fluoré 10 ml	Recherche : 15,00

				Dosage : 30,00
	Méthadone, EDDP	U	Urine 10 ml	Recherche : 15,00
Buprénorphine	Buprénorphine, norbuprénorphine	P	Tube fluoré 10 ml	Recherche : 15,00
	Buprénorphine, norbuprénorphine	U	Urine 10 ml	Dosage : 30,00 Recherche : 15,00

### **Partie 3 : Dispositions communes**

#### **Déplacements**

Zone 1 - 0 à 5 km depuis l'Institut	6,50 €
Zone 2 - 6 à 10 km depuis l'Institut	8,00 €
Zone 3 - 11 à 25 km depuis l'Institut	12,50 €
Zone 4 - 26 à 40 km depuis l'Institut	17,00 €
Zone 5 - 41 à 60 Km depuis l'Institut	23,00 €
Zone 6 - 61 à 80 Km depuis l'Institut	29,00 €
Zone 7 - 81 à 100 Km depuis l'Institut	35,00 €
Zone 8 - 101 à 120 Km depuis l'Institut	41,00 €
Zone 9 - 121 à 150 Km depuis l'Institut	50,00 €
Zone 10 - Au-delà de 151 Km depuis l'Institut	5,00 €+ 0,15 €/Km parcouru

Tout déplacement pour lequel un rendez-vous avait été convenu avec le client et pour lequel ce dernier n'a pas averti par écrit le laboratoire de son annulation/modification sera porté en compte.

**Article 2.** – Le Laboratoire peut soumissionner pour des marchés publics de services ; lorsque les conditions du cahier spécial des charges sortent du cadre du présent règlement-tarif, il sollicite pour chaque cas particulier, l'autorisation de faire la soumission auprès du Collège provincial.

**Article 3.** – Tout cas exceptionnel ou non prévu dans le présent règlement sera tranché par le Collège provincial sur avis de la Direction du Service concerné.

**N° 100 MONUMENTS ET SITES*****Arrêté du Collège provincial du 6 juin 2013 relatif aux Monuments et Sites***

*En séance du 6 juin 2013, le Collège provincial, a pris connaissance de l'arrêté du 4 avril 2013, parvenu au Gouvernement provincial le 23 mai suivant, par lequel le Ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du patrimoine classe comme monument, dans sa totalité, **l'église paroissiale Sainte-Julienne** et ses abords immédiats et, comme ensemble architectural, les maisons sises aux alentours proches de l'édifice ainsi que celles de la place Général Jacques à **VERVIERS**.*

**N° 101 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 6 juin 2013, relatif aux cours d'eau***

*En séance du 6 juin 2013, le Collège provincial **autorise**, sous certaines conditions, la Société wallonne des Eaux, Parc Industriel des Hauts Sarts, 2<sup>ème</sup> Avenue n° 42 à 4040 HERSTAL à construire treize ouvrages de traversées sur le ruisseau dénommé "**la Soue**", n° 1-16, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie à GEMMENICH, sur le territoire de la commune de **PLOMBIERES**.*

**N° 102 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 6 juin 2013, relatif aux cours d'eau***

*En séance du 6 juin 2013 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, l'A.I.D.E., rue de la Digue n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à construire un ouvrage de rejet d'eau et deux traversées sur le ruisseau dénommé "**de Bende**", n° 0-71, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie à AMPSIN, sur le territoire de la commune d'**AMAY**.*

**N° 103 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 23 mai 2013, relatif aux cours d'eau***

*En séance du 23 mai 2013 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, Mr. Konstantin OSPANIN, rue Fond du moulin n° 59 à 4130 ESNEUX, à construire un mur de soutènement, un pont et un ouvrage de rejet sur le ruisseau dénommé "**du Fond du Moulin**", n° 12-02, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie, sur le territoire de la commune d'**ESNEUX**.*